

NOS HONORAIRES

Transaction immobilière

Honoraires maximum TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 80 000 €	Forfait 5 000 €
80 001 € à 180 000 €	6,80 %
180 001 € à 220 000 €	6,60 %
220 001 € à 260 000 €	6,20 %
260 001 € à 300 000 €	5,90 %
300 001 € à 400 000 €	5,50 %
400 001 € à 500 000 €	5,20 %
Au-delà de 500 000 €	4,90 %

Prestations complémentaires

Prestation	Tarif TTC
Avis de valeur ou Estimation patrimoniale (hors projet de vente : banque, succession, donation, partage, divorce, etc.)	250 € TTC
Estimation réalisée dans le cadre d'un projet de vente confié à l'agence	Offerte

Conditions

- Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire prévue au mandat.
- Les honoraires comprennent les prestations habituellement réalisées par l'agence dans le cadre de sa mission de transaction jusqu'à la signature de l'acte authentique.
- Les honoraires ci-dessus constituent les honoraires maximums pratiqués par l'agence. Ils sont exprimés en euros TTC, TVA au taux en vigueur incluse.
- Une note d'honoraires est remise conformément aux dispositions légales en vigueur.

Barème établi le 1^{er} août 2026